

## **ANNEXE 3 : FICHE TERRITORIALE CONTRAT DE VILLE LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ**

### **Quartiers d'Ar Santé Les Fontaines et de Ker Uhel**

La présente fiche a vocation à présenter le contexte des deux quartiers prioritaires de la ville de Lannion, puis à détailler les orientations de l'appel à projets pour l'année 2024. Ces objectifs seront valables uniquement pour 2024, et seront remplacés pour les années futures par les objectifs qui seront validés lors de l'écriture du contrat de ville 2024-2030, encore en cours de rédaction.

#### **Contexte**

Lannion est la seconde ville des Côtes-d'Armor en termes de population (20 000). C'est également la ville centre de son agglomération.

Lannion a vu ses deux quartiers prioritaires, Ar Santé Les Fontaines et Ker Uhel, reconduits pour la période 2024-2030. Lors de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023, un état des lieux de ces deux quartiers a été mené et a pointé quelques spécificités, décrites ci-dessous :

- un taux de pauvreté toujours très élevé pour ces deux quartiers, particulièrement sur Ar Santé Les Fontaines
- une population plutôt âgée en comparaison avec les autres QPV de France
- un taux de familles monoparentales très fort, particulièrement sur la portion « Les Fontaines »
- une forte proportion de ménages isolés (1 personne/ménage), avec des profils différents selon les quartiers : forte proportion de femmes seules de + 60 ans à Ar Santé, et vieillissante et masculine sur Ker Uhel
- des ménages avec une forte dépendance aux prestations sociales (CAF...)
- un taux d'emploi faible et une précarisation des emplois en hausse
- des freins d'accès à l'emploi prégnants pour les populations en âge et en capacité d'accéder à l'emploi : mobilité, garde d'enfants...
- plusieurs grands questionnements autour de la santé :
  - difficultés d'accès aux soins,
  - problématiques spécifiques liées à la santé mentale, aux addictions...
  - répercussions sur l'emploi avec parfois une incapacité temporaire ou pérenne d'accès à l'emploi
- un cadre de vie qui s'est fortement modifié positivement sur Ker Uhel, mais qui reste à transformer sur Ar Santé Les Fontaines

L'évaluation du contrat de ville a également permis de définir des premières préconisations, qui tiendront lieu d'objectifs de travail pour l'année 2024. La répartition en piliers est pour l'instant conservée, mais sera revue suite à la réécriture du contrat de ville.

## Axes prioritaires pour 2024

Aussi, pour 2024, les axes prioritaires d'interventions du contrat de ville de Lannion Trégor Communauté seront les suivants :

### → Thématique emploi et développement économique :

- actions de lutte contre les freins à l'emploi, notamment en termes de mobilité et de garde d'enfants
- actions de lutte contre le non recours et de facilitation à l'accès aux droits, pour mieux accéder à l'emploi
- actions pour lever les freins ou pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes ayant des problématiques liées à la santé
- actions d'interconnaissance des acteurs
- actions de sensibilisation des entreprises à la question de l'employabilité dans les QPV
- actions pour favoriser l'implantation d'activités économiques dans les quartiers

Un zoom particulier pourra être apporté sur des actions innovantes permettant de sortir de l'entrée « public » et qui traiteront la question de l'emploi sur un axe plus global.

### → Thématique cadre de vie/renouvellement urbain

- actions autour de l'entretien participatif du bâti
- actions de prévention routière, de tranquillité publique et de médiation locative
- actions pour développer et accompagner le pouvoir d'agir des habitants
- actions autour de l'amélioration de l'image des quartiers dans la ville

### → Thématique cohésion sociale

- travail sur l'accès aux sports et aux cultures comme levier à l'intégration et à l'émancipation, avec un focus sur des actions portées par les associations de proximité
- actions autour de la santé comme enjeu du vivre ensemble : santé mentale, difficultés d'accès à l'emploi et/ou à la scolarité/formation liées à la santé, et plus globalement actions autour de l'accès aux soins.

## Modalités de dépôt du dossier de demande de subvention

**Pour rappel**, les porteurs de projet doivent solliciter le service politique de la ville de la collectivité concernée par l'action ainsi que la Déléguée du préfet si besoin, afin d'échanger sur le projet présenté, de s'assurer de sa recevabilité et d'ajuster le cas échéant l'action avant la saisie du dossier.

Pour répondre au présent appel à projets, le porteur de projet dépose **obligatoirement** dans le portail DAUPHIN une demande de subvention qui sera dirigée automatiquement vers le service instructeur de la DDETS et ce **avant le 25/02/2024**, délai de rigueur.

Pour les **renouvellements d'actions**, la recevabilité du dossier 2024 est subordonné à la production du bilan 2023 montrant les résultats de l'action et permettant d'en mesurer sa pertinence.

Toutes les informations sont précisées aux pages 4 et 5 du cahier des charges de l'AAP départemental.

## Vos interlocuteurs

Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement **tout au long de la démarche d'élaboration de leur projet** auprès des services en charge de la politique de la ville :

SERVICES DE L'ÉTAT	
<b>Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)</b>  <a href="mailto:ddets-polville@cotes-darmor.gouv.fr">ddets-polville@cotes-darmor.gouv.fr</a>	<b>Nadège LENOIR</b> Responsable du service insertion professionnelle et emploi, et mission politique de la ville 02 21 27 33 97
	<b>Emilie DAVIET</b> Chargée du suivi des contrats de ville et instructeur politique de la ville <b>Référente DAUPHIN</b> 02 21 27 34 05
<b>Préfecture des Côtes-d'Armor</b>	<b>Morwena DOUVILLEZ-GROSSET</b> Déléguée du Préfet à la politique de la ville <a href="mailto:morwena.douvillez-grosset@cotes-darmor.gouv.fr">morwena.douvillez-grosset@cotes-darmor.gouv.fr</a> 02 21 27 30 33 et 06 71 89 20 69
SERVICE RÉFÉRENT POLITIQUE DE LA VILLE DES COLLECTIVITÉS	
<b>Ville de Lannion</b>	<b>Anaïs ALASSEUR</b> Chargée de mission développement local et <b>pilote du contrat de ville</b> <a href="mailto:anaïs.lassueur@lannion.bzh">anaïs.lassueur@lannion.bzh</a> 02 96 46 64 32 et 06 87 59 19 38

## Ar Santé Les Fontaines

### Quartiers Prioritaires

QP

Cluster des quartiers prioritaires

QP par région

Quartiers prioritaires par région

QP par département

Quartiers prioritaires par département

### Quartiers

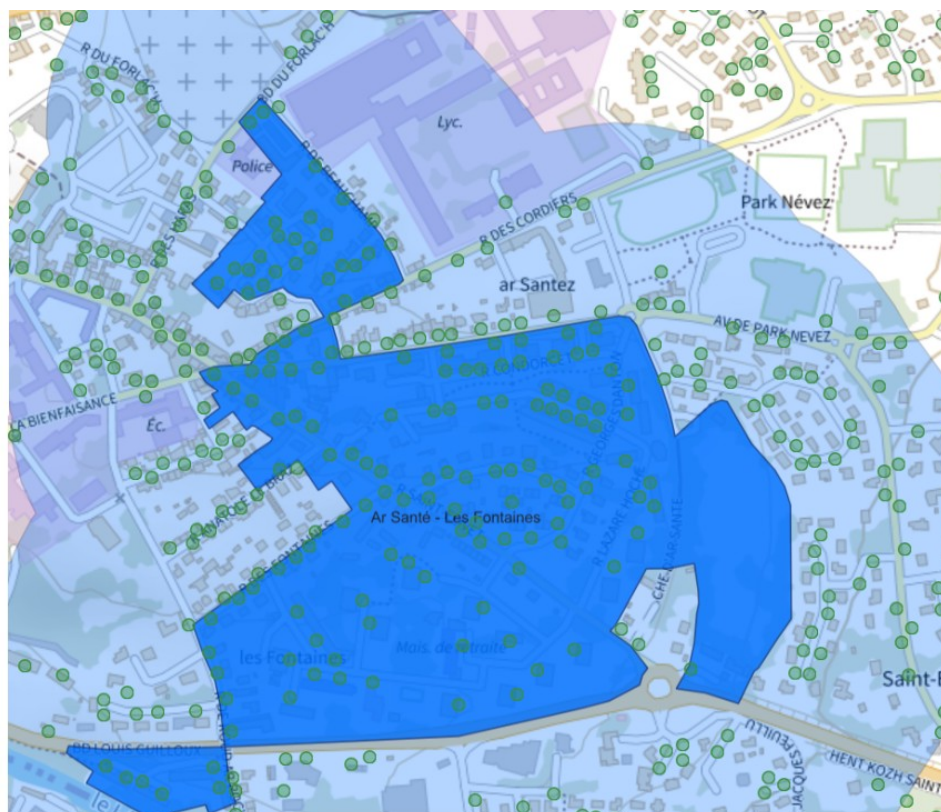
Quartiers prioritaires 2024

Quartiers prioritaires 2024

Quartiers prioritaires 2024 bande 300 m

ANCT - Janvier 2024

Quartiers prioritaires 2024 bande 300 m



## Ker Uhel

### Quartiers Prioritaires

QP

Cluster des quartiers prioritaires

QP par région

Quartiers prioritaires par région

QP par département

Quartiers prioritaires par département

### Quartiers

Quartiers prioritaires 2024

Quartiers prioritaires 2024

Quartiers prioritaires 2024 bande 300 m

ANCT - Janvier 2024

Quartiers prioritaires 2024 bande 300 m

